

Joseph Laurendeau.

Jos. G. Gaudet

B. 1.
Jos. Antime
Gérard
Baron.

Le huit janvier mil neuf cent - six,
nous soussigné, curé de cette paroisse
avons baptisé, Joseph Antime Gérard,
né ce jour, fils légitime de Antime
Gérard, cultivateur et de Josephine
Laurendeau de cette paroisse. Parain
Louis Laurendeau, cultivateur de cette
paroisse. grand père de l'enfant,
maraine Vitaline St. Pierre épouse
au dit parain lesquels n'ont pu
signer. Le père absent. Lecture faite.

Jos. G. Gaudet

M. 2.
Jos. Kérouac
F.
M. Rose
Leclerc.

Le seize janvier mil neuf cent - six,
vu la dispense du troisième au quatrième
degré de consanguinité, et vu aussi la
dispense de deux bans, accordés le neuf
au présent mois par Monseigneur B. A.
Marois Vicaire Général, et après la pu-
blication de l'autre ban faite au
prieur de notre messe paroissiale
entre Joseph Kérouac, cultivateur, fils
majeur de Louis Kérouac, aussi cul-
tivateur et de défunte Philomène Belanger
de cette paroisse d'une part, et Marie
Rose Leclerc, fille majeure de Samuel
Leclerc cultivateur et de Marie Délima
Châtier aussi de cette paroisse d'autre
part, et ne s'étant découvert aucun
autre empêchement au dit mariage
nous soussigné vicaire de Notre Dame
du Bon Secours de l'Îlet, avons avec
l'autorisation de Monseigneur le curé,
sur leur mutuel consentement
de mariage et leur avons donné
la bénédiction nuptiale en présence de